

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 septembre 2022 - 18 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme la Maire : bonsoir à toutes et à tous. Nous allons débiter ce Conseil Municipal par l'appel de ses membres et la désignation d'un secrétaire. S'ensuivra un temps d'hommage à Mme Magali DARROS.

Je remercie les agents de la collectivité et du Muretain Agglo qui sont là pour s'associer à ce temps d'hommage.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Il y a la présence de la Police Municipale. C'est la première fois dans un Conseil Municipal. Quelle est la raison ?

Mme la Maire : elle est simple, M. PILET. C'est au cas où il y aurait des débordements. Nous savions qu'il allait y avoir beaucoup de monde ce soir. Mais, comme je vous l'ai écrit, nous espérons tous que ce sera un Conseil Municipal calme et digne.

M. Pilet : qu'entendez-vous par "débordements" ? ... Excusez-moi, les gens qui viennent, il y a des agents, vous pensez qu'ils vont pouvoir déborder ? Je trouve que la Police Municipale devrait intervenir à d'autres endroits, notamment sur les déviations où actuellement il y a beaucoup d'incidents. Je pense que ces collègues-là ...

Mme la Maire : ... M. PILET, je viens de les remercier, ne commençons ...

M. Pilet : ... je trouve abusé, quand nous manquons de temps pour la Police Municipale pour qu'elle intervienne dans certains endroits, que nous la faisons venir ce soir pour un risque qui n'existe pas. Nous allons sûrement nous parler vérité, il va sûrement y avoir des échanges de mots, mais ne vous inquiétez pas. Et je pense qu'il n'y a personne dans la salle qui ait envie que cela se passe mal dans ce que vous craignez de débordements.

Mme la Maire procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉRÔME, LERAT, LORRAIN, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	M. BATAILLE a donné procuration à Mme VITET M. LOUZON a donné procuration à M. SÉVERAC
ABSENT(E)S	Mme LE PRIOL
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme VOISIN Geneviève
ORDRE DU JOUR	1 - Hommage à Magali DARROS 2 - Désignation du secrétaire de séance 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022 4 - Convention pour la vente de billets par la Mairie pour le compte de l'association "les Blouses Roses" pour le concert "Les Klez" du 30 septembre 2022 5 - Rentrée scolaire de septembre 2022 6 - Imputation des dépenses sur le compte budgétaire 6232 "Fêtes et Cérémonies" 7 - Groupement de commandes avec le Muretain Agglo - accord-cadre pour les fournitures administratives - 2023-2027 8 - Groupement de commandes avec le Muretain Agglo - achat et livraison de fournitures et mobiliers scolaires - 2023-2027 9 - Travaux réalisés pendant l'été 10 - Acquisition de la parcelle cadastrée AB n° 115 sise route de Magne

- | |
|--|
| 11 - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BZ n° 57 sise route de Fontenilles - SCCV les Villas du Vidaillon |
| 12 - Acquisition de la parcelle cadastrée BS n° 244 sise 2220 route de Tarbes |
| 13 - Acquisition de diverses parcelles situées ZAC du Banayre |
| 14 - Appel à projet Cantelauze |
| 15 - Garage situé sur la parcelle cadastrée BR n° 43 sise 7 avenue du 19 Mars 1962 - autorisation pour le dépôt du permis de démolir |
| 16 - Création de postes - service entretien |
| 17 - SDEHG - transfert de propriété de radars pédagogiques |
| 18 - Muretain Agglo - 2 ^{ème} révision libre de l'Attribution de Compensation en investissement pour 2022 |
| 19 - Le Muretain Agglo - informations diverses |
| 20 - SDEHG - mise à disposition du rapport d'activité annuel de 2021 |
| 21 - SMGALT - modification des statuts |
| 22 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT |
| 23 - Questions orales posées par les divers groupes |
| 24 - Informations diverses |

Convocation :	Nombre de membres :
date : 20 septembre 2022	du Conseil Municipal : 33
envoi : 20 septembre 2022	en exercice : 33
affichage : 20 septembre 2022	présents : 30
	votants : 32

2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : si vous le voulez bien, nous allons désigner le secrétaire de séance. C'est au tour du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord".

M. Pilet se propose.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. PILET Jean-Claude, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

1 - HOMMAGE A MAGALI DARROS

Mme la Maire : "Mme DARROS s'est donné la mort le 29 août dernier. Nos premières pensées vont à ses fils, à sa famille, à ses proches.

Mme DARROS travaillait comme agent d'entretien à la Mairie de Fonsorbes depuis 1999. Depuis 2020, elle était Cheffe d'équipe du service entretien de l'école du Trépadé. Très appréciée par ses collègues, elle était également reconnue pour ses compétences et son engagement professionnel."

Je vous invite à vous lever pour un temps de recueillement.

Une minute de recueillement est observée par l'assemblée

Mme la Maire : je vous remercie.

Applaudissements de l'assemblée

Mme la Maire : "nous devons" ...

M. Pilet : ... excusez-moi Mme le Maire. Comme nous l'avons écrit, ...

Mme la Maire : ... je n'ai pas terminé. Vous permettez que je termine ?

M. Pilet : pas de problème.

Mme la Maire : "nous devons à Magali DARROS de faire la clarté sur les pressions qu'elle a subies et le contexte de travail dans lequel elle évoluait.

Plusieurs enquêtes vont être diligentées : enquête judiciaire, enquête administrative et enquête du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Les deux premières diront les responsabilités, celle du CHSCT préconisera des pistes d'amélioration des conditions de travail.

Aujourd'hui, nous sommes soucieux et attentifs à accompagner au mieux le personnel par la mise en place d'un soutien médico-psychologique avec des consultations qui perdureront le temps nécessaire, notamment le temps des enquêtes.

Des rencontres ont été également organisées Élus/ensemble des agents/responsables des services. Les objectifs de ces temps d'échange sont multiples : informations sur la situation actuelle et les dispositifs mis en œuvre. La parole de chacun y est libre et protégée."

M. PILET ?

M. Pilet : si vous permettez, nous allons procéder à la lecture d'une déclaration. Merci.

"En janvier 2022, nous découvrons le calvaire vécu par un grand nombre d'agents du service entretien. Nous avons reçu 13 agents en grande souffrance, avec des risques de passage à l'acte et de mise en danger.

Nous avons tenté et continuons de les soutenir du mieux que nous pouvons.

Dans un même temps, nous alertons et interpellons la Majorité municipale : en Conseil, en commission, par des mails.

Nous avons demandé, dès le mois de mars, l'intervention d'un service extérieur. La majorité ne tient pas compte de toutes nos propositions et/ou alertes.

Nous insistons aussi sur les menaces verbales ou physiques que subissent des agents pour revenir sur leur témoignage, en demandant à la Majorité de prendre les mesures pour les faire cesser.

Nous demandons des sanctions contre les présumés auteurs des actes malveillants. Nous sommes scandalisés par cette impunité, visiblement clairement assumée par la Majorité.

Nous alertons, le 21 juillet 2022, sur les risques d'une amplification du mal être et de passage à l'acte lors de la rentrée de septembre, si des réponses claires et fermes ne sont pas posées. Nous dénonçons le sentiment d'impunité qui en découle et les effets que cela va engendrer.

Mais rien n'y a fait. La Majorité et le Président du groupe de "Fonsorbes Vers l'Avenir" nous reprochent toujours de mettre cette affaire sur la place publique.

Aucune mesure sérieuse à la hauteur de la gravité des faits n'est prise.

Les Élus de la Majorité ont régulièrement dénigré et remis en cause les propos des agents auprès de nous. Ils nous ont accusés d'être inhumains car nous ne pensions pas à la douleur et souffrance de l'auteur présumé des faits. Par contre, nous n'avons jamais entendu un seul mot de compassion pour les victimes jusqu'au 27 août.

Nous demandons que soit décernée la Médaille d'Honneur du travail à Mme DARROS, que ses collègues remettront à sa famille.

Il n'y aura pas de paix sans justice.

Nous passons donc de groupe de la Minorité à celui d'Opposition,

Opposition à l'omerta,

Opposition au déni,

Opposition à l'inertie dans les réponses apportées pour protéger les agents,

Opposition à tous vos manquements,

Opposition à votre suffisance,

Opposition à ces Élus qui ont dénigré et sali les agents, dont Mme DARROS.

Nous ne comprenons pas qu'ils n'aient pas déjà démissionné. Nous leur demandons de le faire.

Il n'y aura pas de paix sans justice, il n'y aura pas de paix sans réparation.

A nos yeux, un grand nombre d'Élus de la Majorité n'ont plus de légitimité morale pour siéger.

La gravité de la situation impose des signes forts. Nous demandons la mise en place immédiate d'un exécutif composé d'Élus des trois groupes pour gérer les affaires courantes.

Nous proposons, pour permettre une reconstruction et envisager la sortie de ce calvaire, tant pour les agents que pour nos concitoyens, la démission de l'ensemble du Conseil Municipal.

Aux Fonsorbais de choisir une nouvelle équipe pour un nouveau projet et redonner une autre image à notre commune.

Nous demandons une interruption de séance pour que vous puissiez réfléchir aux propositions que l'on vient de faire, puisque vous n'avez pas le temps de les appréhender, et qu'elles méritent réflexion ; que vous y réfléchissiez tous ensemble et l'ensemble des groupes."

Mme la Maire : M. MAILHÉ ?

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : je vais rebondir sur ce qu'a dit Jean-Claude.

S'adressant au personnel présent dans la salle : tout d'abord, je tiens à vous exprimer une pensée parce que vous avez vécu pendant un certain temps avec Magali. Vous avez souffert aussi.

A un moment, il va falloir que nous parlions de ce que nous devons faire pour aider, pour aider tout simplement, pour aider les agents, et comprendre ce qu'il s'est passé, parce que dire publiquement, Jean-Claude, je te l'ai déjà dit, de le dire publiquement, je n'avais qu'une seule crainte, c'est que cela ne fasse

qu'envenimer, et que cela mette la pression. Je ne me trompe pas. Mais, c'est une pensée, c'est un avis que j'avais.

Nous sommes des Élus, il va y avoir des enquêtes, nous ne sommes pas là pour juger, nous ne sommes pas là pour faire justice. Par contre, j'espère que l'enquête de Gendarmerie et l'enquête administrative amèneront des réponses, et qu'elles diront surtout s'il y a culpabilité et responsabilité, je dis bien "culpabilité et responsabilité". A l'heure actuelle, ce n'est pas à nous de le dire.

Par contre, je te rejoins Jean-Claude. Si nous ne sommes pas capables, nous tous, de travailler ensemble, si nous ne sommes pas capables de communiquer, si nous ne sommes pas capables de travailler pour les gens qui travaillent pour notre commune, qui travaillent tous les jours pour mettre en place les projets que nous voulons et la vie de Fonsorbes que nous voulons, nous avons été élus par les Fonsorbais pour mettre en place un projet pour les Fonsorbais, et nous ne pouvons le faire qu'à travers les agents, donc nous sommes là pour eux, ils ne sont pas là pour nous, donc si nous ne sommes pas capables de nous parler, si nous ne sommes pas capables de parler tous les trois, les trois groupes, je suis désolé, et là c'est une réalité, nous n'avons rien à faire autour de cette table. Et là, nous serons mauvais. Et moi, je prends ma part de responsabilité, mais il faut que tout le monde prenne sa part de responsabilité.

S'adressant à M. Pilet : je te l'ai dit, tu m'as appelé au téléphone, nous avons failli ... nous avons failli, et je le reconnais. Et moi, sincèrement, je m'en excuse, et avec beaucoup d'émotion ... avec beaucoup d'émotion.

Le débat politique aura lieu sur ces sujets-là, mais à l'heure actuelle, travaillons pour eux, travaillons pour trouver des solutions, travaillons pour les aider, pour amener un peu de sérénité dans ces groupes parce que la souffrance, elle y est, nous l'avons vue, cela a été une souffrance morale et physique. Il y a quand même un décès. Donc, travaillons, travaillons. Et si nous ne sommes pas capables de travailler, tu as raison Jean-Claude, nous n'avons rien à faire ici. Démissionnons.

M. Pilet : Christophe, excuse-moi, mais ce que tu dis, tu aurais dû le dire au mois de février, au mois de mars, au mois d'avril, au mois de mai, au mois de juin, au mois de juillet, au mois d'août. Au 27 août ...

M. Mailhé : ... si je ne l'ai pas dit ...

M. Pilet : ... non, laisse-moi finir. Des gens ont alerté, des agents, des représentants du personnel ont alerté en CT (Comité Technique). Nous, nous avons alerté, nous n'avons fait que demander des temps de travail. Nous l'avons dit au mois de mars, quand nous nous sommes rencontrés avec Mme la Maire, M. SÉVERAC, toi, Françoise BOBO, la Directrice des Services, la Directrice des Ressources Humaines ; nous avons présenté l'ensemble des points, je t'ai remis une feuille sur laquelle il y avait toutes les déclarations des agents avec tout ce qu'ils subissaient, au mois de mars. J'ai dit que, vu la gravité de la situation, Mme la Maire, je pense que vous êtes claire là-dessus, je vous ai dit ce jour-là, vu la gravité de la situation, nous, nous n'en ferons pas un usage extérieur parce que c'est trop grave et qu'il y a des risques de passage à l'acte. De votre place de Médecin du travail, vous ne pouviez pas ignorer, ce jour-là, vu toutes les souffrances exprimées, vu tous les faits exprimés, vous ne pouviez pas ignorer.

Alors, je veux bien qu'aujourd'hui nous disions que nous repartons à zéro, mais non, ce n'est pas possible, quelqu'un est décédé. Il y a encore des agents en souffrance ...

M. Mailhé : ... je n'ai jamais parlé de repartir à zéro. Je reconnais, je l'ai dit, nous avons failli, tout le monde, tout le monde. Nous n'avons pas pris l'ampleur de la situation. Je le reconnais ...

M. Pilet : ... toi, tu ne l'as pas prise. Nous, nous l'avons prise. Nous l'avons dit. Nous n'aurions jamais dit, je pense qu'ils sont assez intelligents, fins et malins pour savoir qu'à partir du moment où, nous, nous disions que vu la gravité des faits, il faut que nous travaillions tous ensemble justement. Je pense au nombre de mails, au nombre de rencontres que nous avons demandées. Quand nous avons alerté, il y avait Françoise BOBO, le 21 juillet, pour dire que les agents qui ont parlé sont en train d'être menacés, que l'on me dit "oui, il va y avoir des mesures, nous n'allons pas laisser faire" et que rien ne se fait, moi, je veux bien que l'on me dise que nous sommes là pour travailler ensemble, mais je pense que c'est un peu trop tard parce que quelqu'un est décédé.

M. Mailhé, hors micro : nous n'avons rien à faire ici.

M. Pilet : voilà. C'est pour cela que, nous, nous posons la conclusion et que nous devons, je vous le demande à tous, y réfléchir. Nous pensons qu'il faut, pour les agents et les Fonsorbais, qu'il y ait une nouvelle équipe. Nous ne pourrons plus travailler ensemble.

J'ai en tête ce que certains ont dit, les accusations de dire par exemple "si c'était vrai que telle personne vomissait le matin avant d'aller au travail, elle se serait mise en arrêt de travail". Mais c'est quoi ça ? C'est quoi ? Vous voulez que j'en dise d'autres des choses ? "C'est parole contre parole, il n'y a aucun fait".

Mme la Maire : M. PILET ...

M. Pilet : ... "nous n'avons rien pour les sanctionner". Nous sommes d'accord ? Ce sont bien des choses qui ont été dites ?

Mme la Maire : M. PILET, nous avons pris acte d'un certain nombre de choses dès le mois de février puisque l'ensemble des agents du service entretien a été reçu. Nous avons sorti la responsable du service entretien. Pour le reste, M. PILET, il y aura des enquêtes : l'enquête judiciaire, l'enquête administrative. Donc, des questions nous seront posées, à tous, puisque nous sommes malheureusement tous partie prenante d'un drame, d'un drame humain. Les enquêtes diront la suite et diront les responsabilités et la culpabilité.

J'ai entendu ce qu'a dit Christophe MAILHÉ. Donc, effectivement, nous travaillons ensemble aujourd'hui ...

M. Pilet : ... vous ne voulez pas faire une suspension de séance pour réfléchir entre vous sur ...

Mme la Maire : ... non, M. PILET, la suspension de séance ne me paraît pas nécessaire ...

M. Pilet : ... d'accord. Vous voulez continuer comme ça ? Vous pensez que vous avez bien fait, vous ne reconnaissez aucune responsabilité ...

Mme la Maire : ... bien-sûr ...

M. Pilet : ... comme cela a été dit dans la presse, que vous n'étiez au courant de rien ?

Mme la Maire : ... M. PILET, ne déformez pas ce que je viens de vous dire. Nous avons ...

M. Pilet : ... non, mais, entendez ce que je dis, parce que, vous, vous les avez déformés les propos, à plusieurs reprises. Vous les déformez.

Mme la Maire : le temps des enquêtes viendra ...

M. Pilet : ... les enquêtes, c'est autre chose ; excusez-moi, c'est autre chose ...

Mme la Maire : ... non, c'est important les enquêtes ...

M. Pilet : ... nous sommes des Élus ...

Mme la Maire : ... les enquêtes définiront les responsabilités et la culpabilité de chacun. Donc, attendons ...

M. Pilet : ... ça, excusez-moi Mme la Maire, et vous le savez très bien, ça, c'est une chose. Une plainte est déposée, des enquêtes sont légitimes. Mais après, autour de la table, nous sommes Élus, nous devons prendre régulièrement des décisions, il faut pouvoir les faire dans de bonnes conditions et en respectant les choses. Ce que nous disons, c'est que là, il y eu des manquements et des failles, et que lorsqu'un acte aussi grave se passe, il faut prendre les responsabilités. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous le disons, nous nous incluons parce que c'est ce que j'ai dit tout à l'heure : le 18 mars, quand nous vous disions sur cette réunion que nous n'en ferons pas usage vu la gravité, je pense que nous avons fait une erreur fondamentale ...

Mme la Maire : ... mais nous avons d'ores et déjà les témoignages des agents, le 18 mars ; nous les avons puisqu'ils avaient été convoqués. Donc, à ce moment-là, nous avons pris les décisions qui s'imposaient. Nous n'allons pas reprendre le calendrier avec les congés de Mme X qui faisait que nous n'avions pas pu la convoquer, nous avons attendu qu'elle revienne, nous lui avons demandé de démissionner de son poste, vous le savez tout cela. Mais, malheureusement, derrière, des agissements inacceptables ont continué de sa part, de la part de son mari, ce qui a malheureusement abouti sur le drame que nous connaissons. Mais, nous n'avons pas eu d'éléments factuels ; vous pouvez dire que vous nous avez alertés, etc., mais, d'éléments factuels, nous n'en avons pas eus. Et nous pensions, en toute bonne foi, avoir fait ce qu'il était nécessaire de faire.

Maintenant, M. PILET, si vous voulez bien, nous clôturons sur ce sujet.

M. Pilet : non, non.

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je voudrais rajouter ...

Mme la Maire : ... non ... vas-y.

Mme Bobo : j'ai droit quand même à la parole.

Nous parlons d'enquêtes qu'il va y avoir. Quand même, nous regrettons que le CHSCT extraordinaire n'ait pas eu lieu avant cet évènement bien trop malheureux. D'accord ? Parce qu'avec toutes les déclarations que nous avons des agents, nous n'étions pas obligés d'attendre que quelqu'un se suicide pour déclencher un CHSCT extraordinaire. D'accord ? Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire, et c'est bien dommage.

M. Pilet : il y a quand même une chose : dans l'intervalle qu'il y a eu, vos Élus de la Majorité ont dit des choses sur les agents, en les dénigrant, en mettant en doute leur parole ... si, si ...

Mme la Maire : ... je ne peux pas vous laisser dire cela, M. PILET ...

M. Pilet : ... mais si, je ne vous le demande pas ...

Mme la Maire : ... les témoignages, nous les avons, ils se corroboraient. Nous ne pouvions pas mettre en doute la parole des agents ; la preuve est que nous avons sorti ...

M. Pilet : ... pardon ? Vous ne pouviez pas mettre en cause la parole des agents ?

Mme la Maire : bien entendu.

M. Pilet : je crois avoir entendu dire que nous ne pouvions pas sanctionner la responsable du service parce que ...

Mme la Maire : ... la responsable de service a été sanctionnée dans le sens où nous l'avons sortie de son poste ...

M. Pilet : ... excusez-moi, cela n'est pas une sanction, c'est une protection des agents.

Mme la Maire : M. PILET, nous répondrons en temps et en heure. Mais vous savez comment fonctionne le Conseil de Discipline au Centre de Gestion. Aucune certitude sur la sanction qui aurait pu éventuellement en ressortir. Donc, nous avons pensé ...

M. Pilet : ... je pense que la démarche, nous vous l'avons posée, le 21 juillet, en disant que s'il n'y a pas une sanction, la rentrée sera difficile. Je crois l'avoir dit très clairement, et nous l'avons dit très clairement. M. SÉVERAC, je crois que vous l'avez entendue quand je l'ai posée, que la rentrée serait difficile s'il n'y avait pas de sanction, que déplacer l'agent n'était pas une sanction ?

Mme la Maire : elle perdait son poste de responsable de service avec 30 agents sous ses ordres ...

M. Pilet : ... par rapport aux agents ...

Mme la Maire : ... j'entends ce que vous dites ...

M. Pilet : ... par rapport aux agents, ce n'est pas une sanction. Quand un agent, parce qu'il dit à quelqu'un "regarde-moi dans les yeux" prend 3 jours, parce qu'il va uriner je ne sais pas où, il prend 3 jours, ça, ce sont des sanctions ...

Mme la Maire : ... est-ce que vous pensez que 3 jours auraient été suffisamment significatifs ? Ou ...

M. Pilet : ... je pense ...

Mme la Maire : ... ou une sanction du Centre de Gestion qui l'aurait suspendue pendant 1 mois, ou 2 mois, avec reprise de ses fonctions ...

M. Pilet : ... je pense que ...

Mme la Maire : ... ce que nous voulions, c'était la sortir de ses fonctions, M. PILET. C'est ce que nous avons fait. Manifestement, ...

M. Pilet : ... cela n'a pas arrêté ...

Mme la Maire : ... nous n'en avons peut-être pas fait assez.

M. Pilet : oui.

Mme la Maire : sans aucun doute. Malheureusement, le drame qui est arrivé en est la preuve. Pour autant, en toute honnêteté ...

M. Pilet : ... pourquoi ...

Mme la Maire : ... nous pensions faire ce qu'il fallait. C'est facile à postériori de dire ...

M. Pilet : ... non, ce n'est pas à postériori parce que nous ...

Mme la Maire : ... nous allons clôturer sur ce sujet ...

M. Pilet : ... avons posé les choses avant. Si nous n'avions pas dit les choses ...

Mme la Maire : ... cela suffit, M. PILET ...

M. Pilet : ... pourquoi n'avez-vous pas répondu à nos mails ? Pourquoi n'avez-vous pas entendu les propositions que nous faisons ? Quand nous disons au mois de mars qu'il fallait un service extérieur vu la gravité des choses ...

Mme la Maire : ... M. PILET, vous vous répétez, c'est bon, nous arrêtons sur le sujet. Nous réserverons nos réponses aux enquêteurs, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse...

M. Pilet : ... du coup, nous allons finir. Le 4 septembre, je vous alerte sur des agents qui sont en danger, il n'y a aucune réponse ... aucune réponse.

Mme la Maire : M. PILET, vous ne pouvez pas dire cela dans le sens où il a fallu prendre le temps de recevoir les témoins, qui sont venus effectivement témoigner d'évènements récents, ou plus anciens, qu'ils avaient pu constater. C'est à postériori que les gens ont parlé, malheureusement, après le décès de Mme DARROS. Et donc, nous avons pris les mesures qui s'imposaient puisqu'aujourd'hui, je vous rappelle que nous avons suspendu l'agent responsable de ...

M. Pilet : ... je vais rebondir sur ce que disait M. MAILHÉ, qui dit qu'il faut travailler ensemble. Le 4 septembre, j'envoie un mail pour dire que nous avons des informations sur des agents qui ne vont pas bien, qui sont en danger. Il nous semble, si ce que dit Christophe est possible, pas le soir-même, mais le lendemain, qu'il fallait une prise de contact pour voir si vous avez mesuré que c'était les mêmes agents, si vous étiez au courant de la situation et que nous puissions voir les réponses. Votre façon de faire depuis le mois de février, c'est de vouloir gérer tout seuls entre vous, Élus de la Majorité, une situation très grave. Il aurait fallu que nous agissions tous ensemble. Vous avez fait un choix stratégique, cela vous appartient, nous, nous le condamnons ; je crois que nous avons tenté de travailler ensemble. Je pense que vous portez la responsabilité morale des choses, cela est la conscience de chacun. Nous, nous ne dormons pas très bien depuis. Je n'ai pas l'impression ... afin, je ne sais pas. Je vous laisse à vos consciences respectives.

Mme Voisin, Adjointe au Maire : je suis choquée à un point ... Je suis Éluée de la Majorité, je ne peux pas entendre dire que cela m'est égal, que ce qui arrive aux agents m'est égal, que je dors bien. Non, je ne peux pas entendre cela, ce n'est pas possible. Après, quand le 4 septembre tu demandes que nous travaillions ensemble après avoir dit ce qui a été dit dans les journaux, c'est difficile de travailler une fois que nous avons

ressenti cette récupération politique de ce drame immense, énorme ... oui, je suis désolée ... nous en sommes à ce point-là ...

M. Pilet : ... c'est bien, c'est bien ... voilà où vous en êtes ...

Mme la Maire : ... nous clôturons sur ce sujet ...

M. Pilet : ... alors, nous allons être très clairs ...

Mme la Maire : ... terminé ...

M. Pilet : ... Geneviève VOISIN, nous allons être très clairs : tu vas demander à tes collègues ce qu'ils ont osé dire sur des commissions, sur les agents. Tu vas leur demander qu'ils osent te le dire. Et nous verrons si tu redis la même chose si tu as un peu d'honnêteté. Quand on dit que ces personnes-là exagèrent, que c'est un coup monté, que c'est un coup politique ...

Mme la Maire : ... mais personne n'a jamais dit cela, M. PILET ...

M. Pilet : ... si, Madame. Vous vivez sur la commune ? Vous êtes au courant des choses ? Vous avez rencontré les agents ? Vous les avez entendus ?

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : vous avez même entendu la présumée coupable, vous l'avez reçue ? Je crois qu'elle vous a dit des choses ? Donc, nous allons arrêter ...

Mme la Maire : ... je ne sais pas de laquelle vous parlez.

M. Pilet : celle que vous avez traitée, en commission, de "monstre".

Mme la Maire : oui, d'accord.

M. Pilet : d'accord ? Là aussi, il y a des enquêtes, nous attendons. Même si nous pouvons nous attendre ... mais là aussi ... nous, dans nos propos et nos écrits, nous n'avons jamais, jamais ...

Mme la Maire : ... cela, c'est vous qui le dites publiquement. Moi, j'ai le droit d'avoir une parole privée ...

M. Pilet : ... c'est en commission, c'est public ...

Mme la Maire : ... non, une commission n'est pas publique ... Enfin, bref, M. PILET ...

M. Pilet : ... en commission, traiter des gens de "monstres", nous, nous ne partageons pas cela, même s'ils ont fait des choses qui vont être condamnables par la Loi. Nous verrons l'enquête. Mais interrogez-vous parce que sur les commissions, etc., nous viendrons vous chercher sur la moralité, et sur tous les propos que vous avez dits.

Mme la Maire : nous n'oublierons pas les vôtres non plus. Donc, je vous propose ...

M. Pilet : ... il n'y a pas de problème, je vous l'ai déjà dit, quand il y a des choses, dites-les-nous. Nous, nous sommes prêts au débat et à l'échange, tout le temps. Nous n'avons jamais refusé. Je vous l'ai dit plusieurs fois, Mme SIMÉON. Plutôt que de râler et de dire dans les coins ...

Mme la Maire : ... c'est fini, M. PILET ...

M. Pilet : ... non, écoutez-moi bien. Quand des choses ...

Mme la Maire : ... c'est fini ... nous passons, si vous le voulez-bien au point n° 3 ...

M. Pilet : ... non, c'est trop facile de vous esquiver chaque fois, d'accord ? ...

Mme la Maire : ... terminé ... je ne peux pas vous laisser dire cela non plus. Je pense que vous avez largement le temps de parole sur l'instance qu'est la nôtre ...

M. Pilet : ... non, ce n'est pas ce que je dis ... Quand nous écrivons des choses, ou quand nous disons des choses, si cela ne vous va pas, vous demandez à nous recevoir et nous en discutons. Point. Plutôt que de censurer.

3 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Mme la Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23 juin dernier ?

Aucune remarque n'étant apportée, Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0
	Absent au CM du 23/06/22 :	1 (M. Lerat)
	Ne participe pas au vote :	0

M. Pilet : nous demandons une interruption de séance parce que nous ne savons pas si nous allons continuer à siéger, nous avons besoin de réfléchir.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de suspendre la séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Pilet : merci.

Mme la Maire : 5 minutes, M. PILET, s'il vous plaît.

La séance est suspendue de 18 h 56 à 19 h 04

M. Pilet : "Fonsorbes l'Humain d'Abord" va quitter cette séance, puisque nous ne sommes pas entendus, qu'il n'est pas question que les choses continuent comme avant, pour marquer la désapprobation, pour montrer notre solidarité aux agents et aux Fonsorbais qui étaient là, qui sont en souffrance, qui sont assez ébahis par ce qu'ils ont entendu, ou pas entendu peut-être. Le pire, c'est peut-être cela, ce qu'ils n'ont pas entendu de la part de l'ensemble d'un Conseil Municipal. Nous verrons pour la suite. J'espère que vous allez tous bien réfléchir. Nous, nous restons ouverts pour discuter. J'espère que des instances de travail pourront se mettre en place, elles vont ... excusez-moi ... elles vont être difficiles, mais, nous, nous appellerons, nous continuerons à envoyer des mails, nous continuerons à demander des rencontres, en espérant que les réponses ne soient pas 3 semaines après. Et nous reprendrons tous les Élus sur les paroles qu'ils ont dites entre le mois de février et le 27 août.

Mme la Maire : donc, nous allons désigner, si vous le voulez bien, un autre ... Oui M. MAILHÉ, pardon.

M. Mailhé : si "Fonsorbes l'Humain d'Abord" quitte la séance, j'estime, pour ma part, que la démocratie et le résultat des élections ne sont pas respectés, nous ferons de même. Je pense que le Conseil n'a pas lieu d'être, il y aura des points à voter, des décisions à prendre, des décisions au nom de la représentativité des Fonsorbais. S'ils quittent le Conseil, nous, nous quitterons logiquement le Conseil parce que la démocratie ne sera pas respectée.

Départ de Mme BOBO Françoise et M. PILET Jean-Claude à 19 h 05

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : c'est leur choix, M. MAILHÉ ; ils choisissent de quitter le Conseil. Donc, ...

M. Mailhé : ... je choisis de respecter la démocratie.

Mme la Maire : donc, le Conseil va se tenir, ils quittent la séance, c'est leur choix. Cela n'empêche pas de faire fonctionner le Conseil Municipal. Il y a des affaires à traiter qui concernent la vie de la commune, nous sommes là aussi ...

M. Mailhé : ... je le répète, c'est une question de démocratie. Elle n'est pas respectée. Donc, nous ne pouvons pas continuer comme cela ...

Mme la Maire : ... c'est leur choix ...

M. Mailhé : ... c'est leur choix, mais ils peuvent parler, ils peuvent amener des réflexions. Nous ne pouvons pas rester comme cela.

M. Séverac, 1^{er} Adjoint délégué aux Ressources Humaines : M. MAILHÉ, je crois qu'il y a une erreur dans la perception. Il s'agit d'une réaction que nous pouvons déplorer avec vous, que des Élus du Conseil Municipal décident de quitter la séance. Pour autant, cette séance a lieu d'être puisqu'un certain nombre de questions mises à l'ordre du jour doivent être débattues, sur lesquelles des décisions doivent être prises. La démocratie, c'est aussi de respecter le vote et les décisions des Fonsorbais qui ont mis en place cette instance du Conseil Municipal. Cela nous est arrivé aussi, dans le passé, que lors de certaines séances nous ayons eu à quitter la salle. Pour autant, le Conseil a continué de travailler. C'est un choix que je respecte. Personne n'oblige quel qu'Élu que ce soit à quitter ce tour de table et à ne pas exercer le mandat qui lui a été confié. Donc, je pense que c'est une erreur de vision par rapport à la démocratie ...

M. Mailhé : ... ce n'est pas une erreur de vision, c'est notre vision. Nous en avons discuté tous les cinq. Je pense qu'il faut les avis de tous. Nous n'aurons pas les avis de tous. Cela ne peut pas continuer ainsi. C'est ce que je disais tout à l'heure, j'en appelle vraiment à travailler tous ensemble, parce que sinon nous n'avons rien à faire là, tout simplement.

Mme la Maire : cela, nous l'avons entendu, M. MAILHÉ.

M. Mailhé : nous verrons l'avenir. Mais malheureusement, je crois que cela sera très, très difficile.

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Je voudrais un droit de réponse aux propos de M. SÉVERAC.

Quand vous dites, M. SÉVERAC, que nous n'allons pas exercer ce soir notre mandat, nous travaillons peut-être plus que certains de vos colistiers, à tous les dossiers que vous nous présentez, ou que vous nous ne présentez pas, d'accord ? Donc, ce n'est pas en quittant seulement ce soir une séance du Conseil Municipal que nous n'exerçons pas notre mandat pour les Fonsorbais qui nous ont portés ici. Nous travaillons depuis plusieurs mois à une problématique que Jean-Claude a évoquée tout à l'heure, énormément ; peut-être beaucoup plus que d'autres, je vous l'ai déjà dit. Et, sur les commissions, quand je vois la participation de votre groupe sur la majorité de celles auxquelles je participe, je pense que beaucoup de personnes n'exercent pas leur mandat qui leur a été confié par la population.

Départ de Mmes MARNAC Sandrine et ROUER Aurélie et de MM. BONNET Christophe, FÉDOU Franck, LORRAIN Guy et MAILHÉ Christophe à 19 h 09

Nombre de membres	Présents : 22	Votants : 24
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : nous allons élire un nouveau secrétaire de séance. Mme VOISIN ?

Mme VOISIN acquiesce.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme VOISIN Geneviève, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - CONVENTION POUR LA VENTE DE BILLETS PAR LA MAIRIE POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION "LES BLOUSES ROSES" POUR LE CONCERT "LES KLEZ" DU 30 SEPTEMBRE 2022 (délibération n° 2022-121)

M. Barba, Conseiller délégué à la culture : l'association "LES BLOUSES ROSES" organisera à son profit un concert le 30 septembre 2022, à 21 h 00, à la salle du Trépapé, que la Mairie mettra gracieusement à sa disposition. Ce concert sera produit par le groupe de musiciens "LES KLEZ".

Cette association œuvre auprès d'enfants, de personnes âgées et d'adultes hospitalisés afin de leur apporter de la joie dans leur quotidien mêlé de soins et de solitude. Elle travaille régulièrement avec ce groupe de musiciens.

Cependant, ladite association n'ayant pas la capacité à gérer la partie billetterie, elle a donc demandé l'aide de la commune. Aussi, pour l'assister, la régisseuse ou sous-régisseuse de la régie "Entrées des Spectacles" s'occupera de cette régie, dont les modalités de mise en place sont expliquées dans la convention validée par M. Jorge DEVECCHI, Inspecteur des Finances Publiques à Muret le 7 septembre 2022.

La régie "Entrées des Spectacles" encaissera donc les recettes du concert, qui seront ensuite reversées à l'association. Pour ce faire, l'arrêté de régie de recettes "Entrées des Spectacles" a été modifié le 14 septembre 2022 afin d'inclure la vente de billets de spectacles pour le compte de tiers.

Aussi, il est proposé de signer la "convention de vente de billets de spectacle pour le compte de tiers" avec l'association "LES BLOUSES ROSES". Elle était annexée à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission culture du 15 février 2022.

Mme la Maire : donc, vous êtes tous invités à venir au spectacle en question, le 30 septembre.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention de vente de billets de spectacle pour le compte du tiers association "les Blouses Roses", pour le concert du 30 septembre 2022.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2022

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et enfance" : une légère baisse des effectifs était prévue pour cette rentrée scolaire. A ce jour, le nombre d'enfants scolarisés sur la commune est d'un peu moins de 1 410, contre 1 432 l'an dernier à la même période.

Le fait marquant pour cette rentrée est la fermeture d'une classe à la maternelle de Cantelauze ; pas de changement dans la direction des écoles.

Cette année verra le déploiement de l'ENT (Environnement Numérique de Travail) dans toutes les écoles.

L'adhésion de la commune pour toutes les écoles, y compris les maternelles, via le marché passé par la région Occitanie, est de 45 €/an/école. La convention a été signée et transmise le 1^{er} août 2022.

Mme la Maire : les effectifs continuent de baisser, régulièrement, d'une année sur l'autre. La dernière fois que nous avons fermé une classe, c'était il y a 3 ou 4 ans.

6 - IMPUTATION DES DÉPENSES SUR LE COMPTE BUDGÉTAIRE 6232 "FÊTES ET CÉRÉMONIES" (délibération n° 2022-122)

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : la Trésorière comptable du Service de Gestion Comptable de Muret demande à la commune de Fonsorbes d'adopter une délibération autorisant son Ordonnateur à engager des dépenses relatives aux fêtes, cérémonies et autres événements en fixant une liste de principe et en définissant les principales caractéristiques de ces dépenses prises en charge par la commune, imputables à cet article du budget de la commune.

Le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 portant établissement de la liste des pièces justificatives n'édicte pas la nécessité d'une délibération à l'appui des mandats pour des dépenses imputées au compte budgétaire 6232 "Fêtes et Cérémonies", mais elle estime que des imprécisions existent dans les règles en vigueur.

Aussi, il est proposé de valider la liste des dépenses pouvant être payées par la commune.

De ce fait, à l'occasion de l'organisation ou du soutien de divers événements, Mme la Maire ou son délégué serait autorisé à décider eux-mêmes, et selon leur appréciation, de la prise en charge par la commune, dans la limite des crédits ouverts dans le budget communal et sans que cela ne constitue une dépense obligatoire pour la commune, de dépenses imputables principalement au compte 6232 "Fêtes et Cérémonie", en fonction d'un cadre prédéfini, détaillé dans le projet de délibération annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Le détail prévu dans la délibération est large afin d'éviter de délibérer à nouveau si de nouvelles actions étaient menées. Vous avez pris connaissance de la liste. Sont inclus dans le projet de délibération ...

Mme la Maire : ... nous n'allons peut-être pas tout reprendre puisque tout le monde a eu les différents éléments. Effectivement, la liste est longue et couvre de nombreuses actions, pas plus que ce que nous faisons jusqu'à présent.

M. Rivier : sauf que maintenant, nous l'avons mis dans "Fêtes et Cérémonies".

Ce dossier a été examiné par la commission finances réunie le 1^{er} septembre 2022.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider la liste de principe fixant les caractéristiques des dépenses prises en charge par la commune et à imputer principalement sur le compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" du Budget principal.

VOIE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE MURETAIN AGGLO - ACCORD-CADRE POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES - 2023-2027 (délibération n° 2022-123)

Mme la Maire : la convention constitutive du groupement de commandes avec le Muretain Agglo dans le cadre de l'accord-cadre de fournitures administratives prendra fin le 31 décembre 2022.

Aussi, il est proposé d'approuver une nouvelle adhésion au groupement de commandes avec le Muretain Agglo dans le cadre de ce même accord-cadre, pour une durée de 48 mois, soit pour 2023-2027. Le groupement prendra fin au terme du contrat éventuellement reconduit ou modifié.

Le Muretain Agglo est amené à passer et à suivre des marchés publics pour l'achat de fournitures administratives et leurs accessoires. Ce groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et leurs accessoires divers, tant pour les besoins propres du Muretain Agglo que pour ceux des communes, permettrait à nouveau de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.

Le coordonnateur du groupement serait le Muretain Agglo, qui a en charge la passation, la signature et la notification du marché. Pour ce qui le concerne, chaque membre suivra l'exécution du contrat.

Aussi, il est proposé de signer la convention constitutive du groupement de commandes dans le cadre de l'accord-cadre pour les fournitures administratives pour 2023-2027.

La convention était annexée à la convocation.

Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures de bureau et accessoires divers pour 2023-2027.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE MURETAIN AGGLO - ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES ET MOBILIERS SCOLAIRES - 2023-2027 (délibération n° 2022-124)

Mme la Maire : là aussi, l'idée, en mutualisant, est d'essayer de tirer les prix vers le bas.

La convention constitutive du groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour l'achat et la livraison de fournitures et mobiliers scolaires prendra fin en février 2023.

Aussi, il est proposé d'approuver une nouvelle adhésion au groupement de commandes avec le Muretain Agglo dans le cadre de ce même accord-cadre, pour une durée de 48 mois, soit pour 2023-2027. Le groupement prendra fin au terme du contrat éventuellement reconduit ou modifié.

Le Muretain Agglo et les différentes communes membres sont amenés à commander des fournitures et mobiliers scolaires pour les besoins relevant de leurs compétences respectives. Ce groupement de commandes pour l'achat de fournitures et mobiliers scolaires, pour les besoins propres du Muretain Agglo et pour ceux des communes, permettrait à nouveau de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.

Le coordonnateur du groupement serait la Ville de Muret. En application de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur a en charge la passation, la signature et la notification du marché. Pour ce qui le concerne, chaque membre suivra l'exécution du contrat.

L'accord-cadre sera divisé en trois lots :

LOTS	DÉSIGNATION
01	Fournitures scolaires, matériels pédagogiques et jeux scolaires
02	Livres scolaires et parascolaires
03	Mobiliers scolaires

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

De ce fait, il est proposé également de signer la convention constitutive du groupement de commandes dans le cadre de l'accord-cadre pour l'achat et la livraison de fournitures et mobiliers scolaires pour 2023-2027.

La convention était annexée à la convocation.

Avez-vous des questions ? Nous sommes sur une procédure classique également. *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures et mobiliers scolaires pour 2023-2027.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - TRAVAUX RÉALISÉS PENDANT L'ÉTÉ

M. Chouard, Conseiller délégué aux grands travaux :

Concernant les bâtiments municipaux

Le chantier le plus important cet été concernait le groupe scolaire de la Béouzo, dont les travaux ont été terminés dans les délais prévus, c'est-à-dire fin août, tout début septembre, de façon à ce que les institutrices aient pu reprendre les classes avant la rentrée scolaire. Les travaux ont été les suivants :

- la reprise des toitures (traditionnelles et en terrasses) : toutes les planches de rives ont été changées, ainsi que toutes les descentes d'eaux pluviales
- l'installation complète d'un Système de Sécurité Incendie (SSI), avec une nouvelle armoire installée à l'entrée principale de l'école

- l'installation de VMC double et simple flux.
Cela a été une partie compliquée et difficile à mettre en place. Même si les entreprises ont failli avoir du retard, cela a été un peu difficile sur la fin, mais cela fonctionne.
- le remplacement de tous les luminaires par des luminaires LED
- le remplacement de toutes les plaques de faux plafond (en totalité à l'élémentaire et son annexe, partiellement à la maternelle).
Nous avons été obligés de faire cela, je le précise, parce qu'en fait tous les anciens luminaires étaient fixés sur ces dalles de faux plafond. C'est-à-dire qu'elles avaient toutes des trous. Nous avons retiré tous les vieux luminaires, que nous avons remplacés par des plaques standard de LED.
- le remplacement de la chaudière par deux chaudières murales à la maternelle.

Les entreprises co-titulaires du lot 4 "chauffage-plomberie-ventilation" nous ont fait part de leur problème d'approvisionnement en cartes électroniques indispensables pour la mise en service des VMC. Aussi, la fin du chantier est prévue pour les vacances d'automne. Donc, tout est en place, mais, naturellement, nous connaissons la problématique d'approvisionnement en cartes électroniques. Il en manque sur certaines VMC. Une reprise du réseau eaux usées des vestiaires de la restauration de l'école maternelle du Trépadé a également été réalisée.

Dans le cadre de la garantie de parfait achèvement, des travaux ont été prévus au gymnase de Cantelauze :

- retouches de peinture
- réglages de production d'Eau Chaude Sanitaire
- quelques modifications mineures de plomberie

Toutes les réserves ont été levées sur Cantelauze, suite à ces reprises.

Mme la Maire : sur la voirie, M. GAUTHIER.

M. Gauthier, Conseiller délégué aux VRD :

Concernant la voirie

Plusieurs chantiers ont débuté entre juin et septembre 2022 :

- avenue Pierre Durand : aménagement de sécurité
- chemin Jean Blanc : réfection de la chaussée et aménagement d'une aire de retournement
- chemin des Carrelasses, chemin Las Fious, chemin Bénech et rond-point François Mitterrand : signalisation horizontale et verticale
- rue Escoubarot : réfection des caniveaux
- domaine du Banayre : création d'une zone 30, signalisation verticale et horizontale
- route de Magne et impasse des Roitelets : création d'un trottoir et réfection de voirie pour l'impasse
- route de Bragot, route de Magne : création d'un giratoire
- chemin des Pyrénées : matérialisation d'un cheminement piétons
- route de Fontenilles : réfection de la piste piétons / cycles
- sécurisation aux abords du groupe scolaire de la Béouzo
- parking du gymnase du lycée : signalisation et arceaux anti stationnement
- rues de Sourrouille et des Moineaux : signalisation horizontale et verticale, piste cyclable et piétonne
- rue du Pasticé : marquage cheminement piétons / cycles
- route de Tarbes : travaux concernant les réseaux

Certains chantiers ne sont pas totalement terminés, en attente de livraison du mobilier urbain en raison de problèmes d'approvisionnement.

M. Séverac : sur la signalisation horizontale et verticale chemin Bénech, il y a encore à faire car il y a des panneaux verticaux bleus par l'âge, totalement anachroniques. Nous sommes aussi dans l'attente que le Muretain Agglo nous propose des aménagements de sécurité par rapport au haut du chemin, dans l'attente aussi que RESEAU 31 avance sur son projet de rénovation du réseau d'eaux pluviales sur tout le secteur.

Mme Valenti, du groupe Majoritaire : excusez-moi, j'ai juste une question, posée par les riverains proches du nouveau giratoire. Il va bouger ou rester définitivement en l'état ?

Mme la Maire : le nouveau giratoire route de Bragot ?

Mme Valenti : oui, savoir s'il y aura plus de matérialisation du rond-point parce qu'en fait des personnes coupent tout droit, et je pense que nous allons frôler des incidents, pour ne pas dire des accidents. C'était juste une question des co-riverains.

M. Gauthier : oui, il y aura ce que l'on appelle de la castine, c'est-à-dire un environnement de marquage. Nous ne pouvons pas mettre de bordures parce que les camions et bus coupent ce giratoire, elles seraient démontées en peu de temps.

Mme la Maire : nous avons fait avec la surface dont nous disposions. Il a l'avantage de fluidifier la circulation, notamment pour tous les véhicules qui viennent de la zone de Moundran.

Mme Valenti : effectivement, toutes les personnes qui m'en ont parlé, parce que j'habite ce quartier-là, étaient extrêmement contentes que ce giratoire soit enfin mis en place, la circulation est effectivement beaucoup plus fluide. Je n'ai que des retours très positifs.

Mme la Maire : c'était le but recherché. Pour le reste, nous attendons les potelets, les poteaux et autres, qui ont des retards de livraison. Toutes les entreprises sont confrontées à cette problématique.

10 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AB N° 115 SISE ROUTE DE MAGNE (délibération n° 2022-125)

Mme la Maire : c'est en relation avec la réalisation de la fin de la piste cyclable.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n° 115 appartenant à Mme et M. MARTY Marcel, sise 208 route de Magne, pour une surface de 29 m². Cette acquisition permet de finaliser le périmètre d'aménagement du cheminement piétons-cycles entre le croisement de la route de Bragot et le chemin de la Bergère, le long de la route de Magne. Mme et M. MARTY ont donné leur accord pour la réalisation des travaux avant la formalisation de la cession.

Cette acquisition a été validée par un courrier signé de Mme et M. MARTY Marcel le 21 juin 2022.

Cette parcelle sera rétrocédée à l'euro symbolique. La Mairie prend à sa charge les frais notariés.

Le plan était joint à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme du 15 septembre 2022.

Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AB n° 115 sise 208 route de Magne 31470 FONSORBES à l'euro symbolique.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BZ N° 57 SISE ROUTE DE FONTENILLES - SCCV LES VILLAS DU VIDAILLON (délibération n° 2022-126)

Mme la Maire : l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BZ n° 57 appartenant à SCCV Les Villas du Vidaillon, sise route de Fontenilles, pour une surface de 10 m² permettrait de finaliser le périmètre pour la liaison de la piste piétons-cycles depuis la route de Fontenilles en allant sur le pourtour du giratoire vers la piste piétons-cycles qui longe le Riouvouet.

Cette acquisition a été validée par une convention signée par SCCV les Villas du Vidaillon. Cette société a validé la réalisation des travaux avant la formalisation de la cession.

Cette parcelle sera rétrocédée à l'euro symbolique. La Mairie prend à sa charge les frais de géomètre et notariés.

Le plan était joint en annexe de la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme du 15 septembre 2022. Lors de cette réunion, il a été demandé le montant des frais notariés, qui sont de l'ordre de 1 068 €, pour chaque acte que nous passons pour ce type de cession.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BZ n° 57 sise route de Fontenilles 31470 FONSORBES à l'euro symbolique.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BS N° 244 SISE 2220 ROUTE DE TARBES (délibération n° 2022-127)

Mme la Maire : dans le cadre du projet Cœur de Ville, il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle suivante, située à l'angle de la route de Tarbes et de la rue du 11 Novembre 1918 :

- Parcelle cadastrée BS n° 244 d'une superficie de 70 m², appartenant à Mme POSEY Évelyne.

Le plan de la parcelle était annexé à la convocation.

L'achat de cette parcelle permettrait de prévoir un aménagement routier (le schéma été annexé à la convocation), tel qu'il a été prévu dans l'étude Cœur de Ville : amélioration du croisement, création de places de stationnement.

Cette acquisition a été validée par courriel du 23 août 2022.

Le prix de cession est de 100 000 €. Cela correspond aujourd'hui au magasin CI ELEC. La Mairie prend à sa charge les frais notariés.

Le service des Domaines avait évalué cette vente à 90 000 € HT en 2012. La réglementation prévoit maintenant qu'il se prononce uniquement pour les acquisitions à partir de 180 000 €.

Un bail commercial est signé actuellement (magasin CI ELEC), il s'agit d'un bail 3-6-9 signé le 1^{er} juin 2014, avec un loyer de 500 € environ. La locataire a été informée à partir du 7 octobre 2019 du souhait de la ville d'acquérir ce bien, plusieurs échanges ont eu lieu.

A ce jour, les travaux d'aménagement de voirie ne sont pas programmés, et donc le bail commercial continuera à courir tant que ceux-ci ne seront pas engagés.

Si nous mettons fin au bail commercial, des indemnités d'éviction seront à verser à la locataire. La solution recherchée est un transfert. Dans ce cas, l'indemnité, dite de déplacement, correspond à la valeur du droit au bail, soit la prise en compte de la différence potentielle de loyer et du pas de porte avec un coefficient prenant en compte la qualité de l'emplacement et de la nature de l'activité. A cela se rajoutent les frais de déménagement et de réinstallation, l'indemnité pour trouble commercial (potentielle interruption d'activité durant le déménagement).

Ce dossier a été étudié par les commissions finances du 1^{er} septembre 2022 et urbanisme du 15 septembre 2022.

Lors de la réunion de la commission finances, des questions ont été posées concernant les indemnités d'éviction et les recherches de locaux afin de faire une proposition à la commerçante actuellement locataire. Il a été précisé que l'EPFO (Établissement Public Foncier d'Occitanie) n'est pas concerné par les acquisitions de type commercial.

Au cours de la réunion de la commission urbanisme, il a été demandé de rencontrer la commerçante dès maintenant ; elle sera reçue après la signature de l'acte de vente.

Il est bien évident que l'accompagnement de la commerçante sera primordial par rapport aux actions que nous pourrions mener en termes d'aménagements. Mais, pour l'instant, les travaux en question ne sont pas du tout programmés.

Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée BS n° 244 sise 2220 route de Tarbes 31470 FONSORBES pour la somme de 10 000 €.

VOIE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES SITUÉES ZAC DU BANAYRE (délibération n° 2022-128)

Mme la Maire : la Société Domaine du Banayre nous a sollicités pour la rétrocession de diverses parcelles sises ZAC du Banayre oubliées lors des rétrocessions en 2009 des tranches 1 et 2, puis en 2012 des tranches 3 à 5. Ces terrains correspondent à des sites de transformateurs électriques, trottoirs, espaces verts et à une partie du giratoire sis Route Départementale, soit :

PARCELLES		SUPERFICIES (m ²)
BN 14	Giratoire RD	990
BN 151	Giratoire RD	88
BI 125	Transformateur électrique	181
BN 83	Route (ch Canto-Laouzetto)	199
BN 122	Transformateur électrique	107
BN 23	Transformateur électrique	25
BK 80	Transformateur électrique	224
BI 59	Transformateur électrique	153
BN 153	Trottoir RD / espace vert	80
BN 155	Trottoir RD / espace vert	96
TOTAL		2 143

Les plans étaient annexés à la convocation.

Ces parcelles seront rétrocédées à l'euro symbolique. La Mairie prend à sa charge les frais notariés.

Ces acquisitions ont été validées par un courrier récapitulatif des parcelles à rétrocéder par le groupe Georges MIATTO le 22 juin 2022.

Aussi, il est proposé de procéder à l'acquisition de ces parcelles, qui intégreront donc le domaine public.

Ce dossier a été étudié par la commission urbanisme-VRD-transport-travaux du 15 septembre 2022. Suite à cette réunion, il est précisé que ces acquisitions sont un complément à la précédente rétrocession des voiries et réseaux divers dont je vous ai donné les dates.

Il a été fait une remarque concernant le portail monumental à l'entrée de la propriété communale, à savoir un problème de marquage voirie avec absence de passage piétons. Ce sera donc regardé, indépendamment du vote de ce soir.

Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées BN 14, 23, 83, 122, 151, 153, 155, BK 80 et BI 59, 125 situées dans la ZAC du Banayre, pour l'euro symbolique.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - APPEL A PROJET CANTELAUZE (délibération n° 2022-129)

M. Briantais, Adjoint délégué à l'urbanisme : le lancement d'un appel à projet et le cahier des charges pour la cession de l'unité foncière située sur le site de Cantelauze ont été approuvés par délibération du 10 février 2022.

De plus, le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 19 mai 2022, l'acquisition de la parcelle cadastrée CC n° 292 (issue du découpage de la parcelle cadastrée CC n° 152) d'une superficie de 1 866 m². L'acte de vente a été signé aujourd'hui.

Aussi, il est proposé de désigner le candidat retenu pour la cession des parcelles suivantes :

Références cadastrales	Superficies approximatives à céder - en m ²	Superficie approximative mises à disposition - en m ²	Zones PLU	Observations
CC 152	1 866		UBa	Acte de vente signé le 26.09.22 La localisation du piétonnier pourra être modifiée.
CC 153	2 027	1 485	1AU et UBa	Emprise du parking public mise à disposition ; voir les informations ci-dessous
CC 155	17 368		1AU et Ue	
TOTAL	21 261	1 485		

Ces surfaces sont issues du découpage réalisé par le géomètre en juillet 2022 et sont donc différentes de la délibération du 10 février 2022. Il est à noter qu'une partie de la parcelle cadastrée CC 153 correspond à l'emprise du parking public et sera mise à disposition ; l'aménagement du parking est à la charge du candidat retenu.

Les parcelles sont classées en zone 1AU et UBa et font l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLU.

Vingt-huit aménageurs ont demandé à récupérer le dossier lors du lancement de l'appel à projet et nous avons reçu quatorze dossiers de candidatures pour la première phase. Le tableau récapitulatif joint avec la convocation expose le classement de ces projets et les quatre candidats retenus pour participer à la deuxième phase, à savoir :

- PIERRE PASSION / PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE
- GARONA / PROMOLOGIS

- GROUPE MARIGNAN / ALTEAL
- LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS / TOULOUSE METROPOLE HABITAT

Ils ont déposé leur dossier avant la date limite fixée le 4 mai 2022. Le 18 mai, ils ont présenté en détail leurs projets en Mairie et une négociation s'est engagée. A l'issue de cette réunion, les quatre candidats ont affiné leur proposition : plan et proposition financière.

Les critères suivants étaient fixés dans le cahier des charges pour la deuxième phase de l'appel à projet :

CRITÈRES	%
Qualité architecturale, urbanistique et paysagère du projet présenté	20
Prix proposé pour l'achat du terrain	45
Planning de l'opération et conditions	10
Garanties financières et références du candidat	15
Prise en compte du développement durable du projet	10

L'avis du Domaine a été reçu le 31 août 2022 et attribue une valeur vénale du bien à 1 000 000 €, avec une marge d'appréciation de 10 % portant sur la valeur minimale de vente.

Un giratoire sera créé au niveau du chemin de Cantelauze par le Muretain Agglo dans le cadre de sa compétence voirie, afin de sécuriser les abords du groupe scolaire. Le montant des travaux a été estimé en 2021 à 214 190 € HT, duquel seront déduites les subventions.

Étaient joints également à la note de synthèse les documents suivants :

- ✓ Le cahier des charges et le règlement de la consultation
- ✓ Les plans du géomètre
- ✓ Les tableaux d'analyse des candidatures de la première phase
- ✓ Les dossiers déposés par les 4 candidats ayant répondu à la deuxième phase
- ✓ Les documents modifiés par les candidats après négociation
- ✓ La grille des prix de vente proposés lors des différentes étapes de l'appel à projet
- ✓ Les tableaux d'analyse de la deuxième phase après négociation
- ✓ L'avis du Domaine

Le classement des candidats a été effectué en fonction des critères que je viens de vous indiquer. L'offre la mieux disante est celle du groupement LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS / TOULOUSE METROPOLE HABITAT pour la partie gestion des logements sociaux.

Ce dossier a été étudié lors des réunions communes des commissions finances et urbanisme des 15 juin et 15 septembre 2022.

Lors de cette dernière réunion, la discussion a porté sur le prix de vente, le futur giratoire qui sera implanté chemin de Cantelauze. Des informations complémentaires ont été envoyées aux membres des commissions :

- le tableau récapitulatif des propositions de prix en fonction des différentes étapes de l'appel à projet
- certains avaient inclus l'aménagement du parking dès le dépôt de leur offre, d'autres l'ont ajouté dans la phase de négociation. Un des candidats a évalué l'aménagement du parking à 200 000 €
- le rond-point prévu sur le chemin de Cantelauze

Vous avez sur écran le projet : il s'agit bien évidemment d'un avant-projet, le projet sera finalisé ultérieurement. Je ne sais pas si nous faisons un descriptif rapide ...

Mme la Maire : oui, un descriptif rapide des terrains mis à la vente et en construction libre, des logements sociaux.

M. Briantais : le long du bois : les logements sociaux, tels qu'ils sont prévus ; l'aménagement du parking en prenant en compte le rond-point qui sera aménagé et l'existant. Vous avez un certain nombre de lots à bâtir sur la partie sud et ouest du projet, un certain nombre de constructions de logements accessibles à la propriété, notamment des logements PSLA (Prêt Social Location-Accession), sur la partie haute le long du terrain de rugby.

Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable - transition écologique et qualité de vie" : l'accès au terrain de rugby pour l'entretien est prévu où ?

M. Briantais : vous avez l'accès à l'intérieur du projet, en remontant en angle droit, l'accès sera prévu pour atteindre la parcelle ...

Mme Vitet : ... à l'endroit où se situe la rangée d'arbres ? ...

M. Briantais : ... oui, c'est cela. Mais tel que c'est présenté, ce n'est pas évident à voir.

Mme Vitet : c'est ce qui avait été évoqué quand nous avons fait l'agrandissement ...

Mme la Maire : ... oui, cela faisait partie de l'OAP de toute façon ...

Mme Vitet : ... je voyais barré, avec la verdure.

M. Briantais : ensuite, à noter que l'accès qui permet à l'heure actuelle de longer la résidence de Promologis sera décalé et passera à l'intérieur de l'opération de façon à ce que les allées et venues se fassent au vu et su de tout le monde.

Mme la Maire : y a-t-il d'autres questions ? ... Oui, le montant est de 1 280 000 €, comprenant la prise en charge du parking, qui est aujourd'hui un peu sauvage. Ce sera donc un parking de qualité, non imperméabilisé.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de retenir la candidature du groupement LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS / TOULOUSE METROPOLE HABITAT, pour un montant de 1 280 000 €, pour le projet de Cantelauze.

VOITE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - GARAGE SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE BR N° 43 SISE 7 AVENUE DU 19 MARS 1962 - AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DU PERMIS DE DÉMOLIR (délibération n° 2022-130)

Mme la Maire : dans le cadre du projet de Cœur de Ville, et afin de sécuriser le carrefour de la route de Tarbes et de l'avenue du 19 Mars 1962, la commune a acheté une partie de la parcelle cadastrée BR n° 43 sise 7 avenue du 19 Mars 1962 sur laquelle est édifié un garage.

Afin d'agrandir l'emprise de la voie pour améliorer la circulation et sécuriser le carrefour, dans l'attente d'un projet d'aménagement de ce carrefour (phase 3 du réaménagement de la route de Tarbes ou projet spécifique), il convient de procéder à la démolition dudit garage et aux travaux de consolidation de la maison attenante (mur extérieur, électricité, toiture), ainsi que la mise en sécurité du site.

Tout cela a été vu avec la propriétaire, que nous avons rassurée sur les travaux que nous allons mener pour consolider sa maison, qu'elle n'ait pas d'inquiétude là-dessus.

Aussi, il est proposé au Conseil d'autoriser le dépôt du permis de démolir pour le garage conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion de la commission urbanisme du 15 septembre, il a été précisé que le Muretain Agglo aménagera le site après démolition, avec une mise à niveau du terrain.

Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt du permis de démolir du garage situé sur la parcelle cadastrée BR n° 43 sise 7 avenue du 19 Mars 1962.

VOITE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - CRÉATION DE POSTES - SERVICE ENTRETIEN (délibération n° 2022-131)

M. Séverac, Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : la responsable du service entretien a démissionné de son poste, à notre demande, par courrier du 7 juin 2022. Lors de la commission du Personnel Communal du 8 juin 2022, il a été proposé de prévoir la création de différents postes pour procéder à son remplacement en tant que responsable de service. Cette proposition a été soumise au Comité Technique du 16 juin 2022.

Il est donc proposé de procéder au recrutement d'un responsable du service entretien à compter du 1^{er} novembre 2022, et donc d'ouvrir les postes suivants à temps complet (afin de permettre une sélection plus large) :

- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste de technicien

Les postes non pourvus seront fermés à l'issue du recrutement.

Au cours de la réunion de la commission du personnel du 8 juin, il a été précisé qu'un recrutement externe était prévu, mais que toutes les personnes intéressées pouvaient postuler. Nous comprenons bien les raisons qui nous amènent à privilégier ce recrutement en externe de manière à amener de la distance et de l'objectivité sur cette mission.

Treize candidatures ont été réceptionnées au 7 août, date limite à laquelle les candidats devaient postuler. La commission de recrutement a été sollicitée. Cinq candidats vont être reçus le 7 octobre. Si tout va bien, le poste sera pourvu dans la foulée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus définis pour le service entretien.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

17 - SDEHG - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE RADARS PÉDAGOGIQUES (délibération n° 2022-132)

M. Gauthier : sur les huit radars installés sur le territoire de la ville, deux ont été installés par le SDEHG en 2018, avec une participation de la commune aux frais de pose. Ils sont actuellement la propriété du SDEHG.

Le SDEHG nous a sollicités pour transférer la propriété de ces radars.

Ces radars étaient couverts jusqu'au 21 février 2021 par une garantie de deux ans pièces et main d'œuvre du fournisseur. Ensuite, le SDEHG a conclu un contrat de maintenance curative qui a pris fin le 21 juin 2022.

A ce jour, la maintenance et l'assurance des 192 radars pédagogiques déployés sur l'ensemble du Département par le SDEHG sont entièrement prises en charge par ce dernier, conformément au contrat de maintenance curative (d'un montant de 45 420 € TT) conclu le 22 février 2021 avec le prestataire IMS Services pour une durée de 16 mois ; ce contrat a donc pris fin le 22 juin 2022.

Ainsi, après un partenariat de plus de 40 mois correspondant à la durée moyenne d'amortissement de ce type de matériel, le SDEHG engage la procédure de rétrocession à titre gratuit de ces équipements, par délibérations concordantes avec les 108 communes concernées.

Pour les six autres radars installés par le Muretain Agglo en 2018 et 2019, aucun contrat de maintenance n'avait été signé.

Un devis de contrat de maintenance pour les huit radars de la ville a été sollicité : 1 340 € HT par radar, les détails étaient indiqués dans la note de présentation jointe à la convocation du Conseil.

Les deux radars mis en place par le SDEHG sont équipés d'un boîtier permettant de relever les données de comptage des véhicules avec une clé USB sur place.

L'ajout d'un "boîtier" n'est pas possible pour les matériels installés par le Muretain Agglo.

Aussi, il est proposé d'accepter le transfert de propriété à titre gratuit des deux radars pédagogiques implantés sur la ville.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme du 1^{er} septembre 2022.

Mme la Maire : nous n'avons pas trop le choix, nous allons les récupérer.

M. Franchina, Conseiller délégué à la tranquillité publique : 2 points : le premier, la rétrocession. Il est clair que c'est dans notre intérêt de passer une délibération pour le faire. Le deuxième : une fois que cette opération sera réalisée, il faudra que nous définissions un plan d'action. Nous avons X radars sur la commune, mais qui n'auront vraisemblablement pas de contrat de maintenance, ou un coût qui me semble assez prohibitif, plus de 1 300 € par équipement. Il faudra donc que nous sachions précisément ce que nous faisons en terme de maintenance, en terme éventuellement de vieillissement de matériel, en terme d'acquisition de nouveaux, si le cas échéant nous décidons d'en implanter sur de nouveaux emplacements. Il faut juste que cette étude soit menée parce qu'à partir du moment où nous avons X radars sous notre compétence de maintenance et de suivi, il faut que nous définissions comment nous allons faire.

Mme la Maire : nous aimerions effectivement que les radars en question soient vraiment pédagogiques et que les usagers de la voie publique ne les fassent pas clignote.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la propriété à titre gratuit des deux radars implantés par le SDEHG sur le territoire de Fonsorbes.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : puisque nous parlons du SDEHG, juste une information : j'ai écrit à Thierry SUAUD la semaine dernière pour lui signaler des retards sur la prise en compte des demandes de travaux que nous faisons. Un exemple : les riverains de l'impasse du Châtelain n'ont plus d'éclairage public depuis le mois de février. Le SDEHG est donc au courant, il nous a été dit qu'il n'y avait même pas de solution de dépannage temporaire, c'est un problème de câble, il faut reprendre complètement l'installation. Les riverains ont patienté cet été parce qu'évidemment les journées étaient plus longues, mais nous arrivons à l'automne et

nous n'avons toujours pas de nouvelles du SDEHG. J'ai donc interpellé Thierry SUAUD là-dessus, ainsi que sur d'autres pannes que nous avons signalées ou d'attentes que nous avons de retours de ses services qui sont de plus en plus longs. Il est vrai que nous connaissons les difficultés du syndicat, mais là, six mois sans éclairage, c'est inacceptable.

18 - LE MURETAIN AGGLO - 2^{ème} RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT POUR 2022 (délibération n° 2022-133)

Mme la Maire : le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a adopté une délibération le 15 mars 2022, notifiant l'Attribution de Compensation (AC) d'investissement pour 2022 qui a permis d'appeler le solde du bilan voirie de 2021, sachant que l'avance sur la programmation 2022 devait faire l'objet d'une seconde révision, les montants n'étant pas encore validés par les communes. De ce fait, le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a notifié, par délibération du 31 mai 2022, annexée à la convocation, la deuxième révision libre de l'Attribution de Compensation d'investissement pour 2022.

Le 1^o bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la possibilité, par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres intéressées, d'imputer une partie du montant de l'Attribution de Compensation en section d'investissement. Aussi, en raison de l'importance du programme de voirie prévu pour l'année 2022 sur la commune de Fonsorbes, il est proposé d'honorer l'appel du Muretain Agglo pour le paiement de la somme correspondant à 50 % du reste à charges généré pour 2022, et donc de valider cette deuxième révision libre de l'Attribution de Compensation en investissement pour 2022, pour un montant de 842 208 €.

Ce dossier a été étudié par la commission finances du 1^{er} septembre 2022 au cours de laquelle des précisions ont été demandées dans le cas où le solde final serait négatif. Le solde du bilan voirie de 2022 sera fait au premier trimestre 2023 et, en fonction, soit il faudra payer en plus, soit nous aurons un report sur l'attribution voirie de 2023.

C'est la nouvelle règle mise en place par le Muretain Agglo, qui, pour faire entrer de l'argent, a décidé d'appeler une partie des montants dès le début des travaux ; le solde sera payé lorsque les travaux seront terminés.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider la deuxième révision libre de l'Attribution de Compensation en investissement pour 2022, pour un montant de 842 208 €.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

M. Séverac : une réunion du Conseil Communautaire aura lieu demain soir, à Saubens, et une Conférence des Maires aura lieu début octobre.

En septembre, plusieurs ateliers étaient consacrés au projet de territoire. Vous savez qu'en juin il y a eu une première ronde de ces réunions, il y en a donc eu en septembre, qui portaient sur quatre thématiques : une première sur la transition écologique et les mobilités, une deuxième sur le développement économique de l'agglo, une troisième sur l'efficacité et la solidarité de l'agglo, et une quatrième sur la gestion des déchets, qui est aussi un sujet très impactant et très important.

Cette deuxième série de réunions a permis d'avancer un petit peu puisqu'un certain nombre d'orientations de projets ont été présentés sous forme de fiches actions, c'est-à-dire avec des objectifs un peu plus précis, avec des choses un peu plus concrètes pour avancer vers la mise en opération de ce projet de territoire dont les grandes lignes ont été votées en 2020, juste avant la fin du mandat précédent. Ce projet de territoire demande aujourd'hui à être opérationnel et donc à être décliné en un certain nombre d'actions très concrètes avec, derrière, un projet pluriannuel d'investissements. Sinon, cela restera des paroles en l'air.

Mais, toute cette construction du projet de territoire repose sur une question clé qui est le pacte financier et fiscal entre les vingt-six communes adhérentes à l'agglo et l'agglo elle-même. Là-dessus, des réflexions sont menées sur les fonds de concours parce qu'ils ne doivent pas être réservés qu'à l'aspect économique, et tous les autres mis en extinction. Par contre, une nouvelle dotation de solidarité communautaire, notamment en faveur des plus petites communes, doit être revue, il y a des pistes comme celle-là. Mais, va rester la question majeure qui est celle dont nous avons déjà parlé ici, à savoir la prise en charge des services à la famille par les communes, notamment de leur évolution dans le temps, ce qu'ils appellent la montée en charge des charges induites.

Concernant le financement des services aux familles, Fonsorbes occupe une place particulière : il est reconnu de fait que nous sommes la commune qui participe le plus à ces charges-là et cela avait même été calculé au niveau du Muretain Agglo pour nous attribuer un crédit de 290 000 € d'Attribution de Compensation parce que, nous, nous participons à plus de 82 % à ces charges liées aux services à la famille, quand d'autres sont à moins de 10 %, et qu'il y a quand même une marge à compenser. La réflexion est donc revenue là-dessus.

Un nouvel atelier devrait avoir lieu dans les semaines à venir, parce que nous ne sommes pas encore au stade de l'acceptation par toutes les communes de cet effort de participation et de solidarité. Mais, bien évidemment, le financement état le nerf de la guerre aussi, un peu, il est important que nous arrivions à conclure un véritable pacte financier et fiscal, qui soit à la fois solidaire et juste, et qu'il permette de dégager des financements et des ressources pour mettre en œuvre les différentes actions prévues par ce projet de territoire.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Mme la Maire : ce sera le premier point du Conseil Communautaire de demain, point sur l'avancée du projet de territoire.

20 - SDEHG - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE 2021 (délibération n° 2022-134)

Mme la Maire : le rapport d'activité annuel de 2021 du SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) est mis à votre disposition.

Ce document est consultable sur le site internet www.sdehg.fr (rubrique "rapports d'activité").

Il est proposé de prendre acte de la communication de ce rapport.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la mise à disposition du rapport d'activité 2021 du SDEHG.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - SMGALT - MODIFICATION DES STATUTS (délibération n° 2022-135)

Mme la Maire : le Conseil Syndical du SMGALT (Syndicat Mixte Garonne, Aussonnelle, Louge, Touch) a procédé à une modification de ses statuts en date du 19 juillet 2022, qui porte sur :

- la modification de la représentativité des membres (article 7)
- la régularisation du périmètre d'intervention (articles 2, 3 et 14)
- la régularisation du changement de nom d'une Communauté de Commune membre (articles 1 et 2)

La ville de Fonsorbes est membre de ce syndicat pour la compétence "gestion de ressources en eau existantes", dont la retenue de la Bure utilisée pour la réalimentation du Touch pendant la période de fermeture du Canal de Saint-Martory. Les autres retenues d'eau sont utilisées pour l'irrigation agricole.

Les statuts modifiés étaient annexés à la convocation.

Il est proposé de donner un avis favorable à cette modification.

Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SMGALT ci-dessus détaillées.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

23 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Le 29 juin 2022 : souscription des marchés d'assurances du groupement de commandes de la ville de Fonsorbes et du CCAS de Fonsorbes
- Le 30 juin 2022 : marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un bureau ERP dans les locaux de la médiathèque
- Le 18 juillet 2022 : marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du terrain synthétique du lycée
- Le 18 juillet 2022 : impression du bulletin d'informations municipales

- Le 15 septembre 2022 : marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de démolition, de renforcement et de reprises sur le bâtiment de l'ancienne gare de Fonsorbes
- Le 19 septembre 2022 : marché de mission de programmiste pour le projet de rénovation du groupe scolaire de Cantelauze

Nous savons que ce sera un gros chantier. Nous avons donc décidé de prendre conseils auprès d'un programmiste qui nous accompagnera pour la définition des travaux.

Les décisions étaient annexées à la convocation du Conseil.

23 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Mme la Maire : M. PILET et son groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" avaient posé des questions, mais comme ils ne sont pas là, nous leur répondrons, s'ils souhaitent les maintenir, lors du prochain Conseil Municipal.

24 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : une information importante, à savoir le jugement du Tribunal Administratif de Montpellier concernant la requête de Messieurs ESPINASSE. Elle portait sur la délibération du 30 janvier 2020 portant cession par la ville de parcelles sises chemin de Cantegraille au bénéfice de la société "de la Fève au Palais". Le Tribunal a décidé le rejet de la requête. Ils ont été condamnés à 1 500 €.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 56.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude
(du début au point n° 3)

La Secrétaire de Séance
VOISIN Geneviève
(du point n° 4 à la fin)

